

SAINT-PIERRE EN-AUGE

LE MAG

#1 JUILLET-DÉCEMBRE 2026



NOUVEAU MANDAT, NOUVEAUX DÉFIS

CONSEIL MUNICIPAL • MAIRIES DÉLÉGUÉES • BUDGET
COMMÉMORATIONS • LE BILLOT • AGENDA

www.saint-pierre-en-auge.fr



**Saint-Pierre
en-Auge**

Naturellement Normandie

SOMMAIRE



4

RETOUR EN IMAGES

**LES COMMÉMORATIONS
DU 8 MAI**



6

VOS ÉLU-ES

**LE CONSEIL
MUNICIPAL**



10

PROXIMITÉ

**LES MAIRIES
DÉLÉGUÉES**



12

ZOOM SUR...

LE BILLOT



14

DOSSIER

**LE BUDGET
COMMUNAL**



20

PATRIMOINE

**LE PARC DES
TANNERIES**

ET AUSSI...

2	Les défis du mandat	16	Sécurité
3	Retour en images janvier/juin	18	Actions sociales & scolaires
8	Relations institutionnelles	19	Sport & vie associative
9	Agglomération Lisieux Normandie	22	Agenda des manifestations
13	Zoom sur... Ste-Marguerite-de-Viette	24	Tribunes



Nouvelle équipe, nouvelle formule !

C'est à une équipe municipale renouvelée que vous avez choisi de confier l'avenir de notre commune nouvelle de Saint-Pierre-en-Auge pour les 6 prochaines années, et sans doute même jusqu'en 2033. L'occasion pour votre magazine d'information municipale de faire peau neuve avec ce nouveau format. Plus d'informations, plus de pages, plus de photos... le tout pour un coût maîtrisé. En effet, à l'heure des économies, ce magazine a été réalisé en interne et vous est distribué par vos maires délégués ainsi que toute une équipe de bénévoles que je tenais ici à chaleureusement remercier.

Et parce que nous considérons qu'il est indispensable de rétablir la proximité et l'information municipale auprès de tous les habitants de notre vaste territoire, nous avons souhaité renforcer les moyens en ce sens : réouverture des « bavards » (panneaux d'information) dans nos communes rurales, développement de notre communication numérique (site Web, page Facebook, Instagram) ou encore mise en place de l'application « Panneau Pocket » disponible gratuitement sur smartphone.

De nos villages à la ville-centre, chacun a le droit d'être informé et personne ne doit être oublié. Car nous en sommes persuadés : une bonne information ne vaut que si elle est partagée !

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions à l'occasion de nos prochaines rencontres. D'ici là, nous vous souhaitons une bonne lecture de votre nouveau magazine ainsi qu'un très bel été !

Christophe ROBERT
Maire de Saint-Pierre-en-Auge

SAINT-PIERRE-EN-AUGE LE MAG

CRÉDITS PHOTOS

© Commune de Saint-Pierre-en-Auge / Joséphine Neuville / Pixabay

Editeur : Commune de Saint-Pierre-en-Auge

Hôtel de ville
Pl. de l'Hôtel de ville
Saint-Pierre-sur-Dives
14170 Saint-Pierre-en-Auge

Directeur de publication :

Christophe Robert

Rédacteur en chef :

Théo Piednoël

Mise en page :

Geneviève Augé

Conception graphique :

Geneviève Augé

Imprimeur :

Imprimerie Lemesle

Nombre d'exemplaires :

4500 ex.

Imprimé sur papier R4 chorus satin

PEFC EU Écolabel

ISSN : 2724-8836

DÉMOCRATIE LOCALE

17 COMITÉS CONSULTATIFS OUVERTS AUX HABITANTS

Lors de sa séance du 5 juin 2026, le conseil municipal a mis en place 17 comités consultatifs pour travailler sur les projets communaux et les dossiers en cours. Ces comités, présidés par le Maire ou son représentant, sont constitués d'élus et d'habitants

volontaires. Les thématiques concernent les sujets suivants : Communication, Démocratie locale, Travaux et voirie, Environnement et cadre de vie, Enfance/jeunesse/parentalité, Sécurité des biens et des personnes, Vie sportive, Vie associative, Devoir de mémoire,

Culture, Scolaire et périscolaire, Commerce et artisanat, Patrimoine, Tourisme, Animations et festivités, Handicap et accessibilité, Animaux. Ces comités seront consultés sur les sujets soumis à délibération du conseil.



ÉPICERIE PARTICIPATIVE

TOP DÉPART DANS LES HLM !

La municipalité de Saint-Pierre-en-Auge lance son projet d'épicerie participative dans le quartier des HLM. Un bail a été signé entre la commune et Inolya, propriétaire des locaux situés au niveau de l'ancien « Point Coop » fermé depuis près de 12 ans.

74 habitants ont répondu présent à la première réunion publique qui se tenait le samedi 23 mai 2026 au Square Orderic Vital à Saint-Pierre-sur-Dives.

« Nous souhaitons construire ce projet avec l'aide de bénévoles, mais surtout avec les habitants, car ce sera avant tout leur épicerie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues », explique Christophe ROBERT, Maire de la commune. Les habitants sont invités à rejoindre des groupes de travail animés par Paul AULNETTE, Conseiller délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire. Plus de 40 personnes se sont déjà portées volontaires pour

participer à ce projet avec l'aide de Sophie DANVY, Adjointe en charge de la Démocratie participative. L'objectif visé par la municipalité est une ouverture au courant de l'automne 2026.

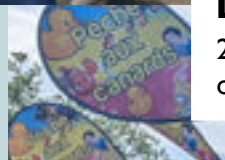
Vous souhaitez vous aussi participer à ce projet ? Envoyez un mail à p.aulnette@stpauge.fr ou s.danvy@stpauge.fr.



30 AVRIL

LA ROUE D'AUGE

2nde édition de la course
organisée par l'USP cyclisme.



DU 4 AU 6 AVRIL

FOIRE DE PÂQUES



13 AVRIL

CARNAVAL

11 AVRIL

OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE

Concert du groupe « La Si dans un coin » et bourse aux plantes
et aux graines de Monviette Nature.

RETOUR EN IMAGES

AVRIL-JUIN 2026

23 MAI

SALON DU LIVRE AU CHÂTEAU DE CAREL



8 AVRIL

CHASSE AUX CŒUFS



20 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE





BOISSEY



MITTOIS

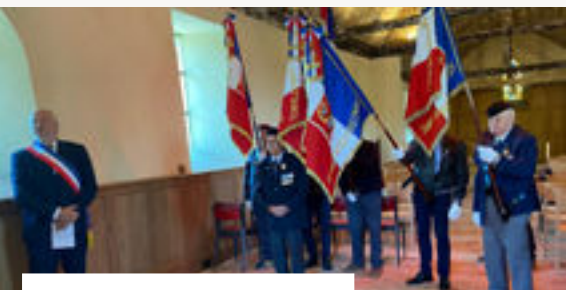


HIÉVILLE



BRETTEVILLE-SUR-DIVES

LES COMMÉM DU 8



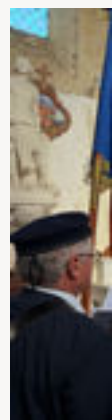
L'LOUDON - BERVILLE



L'LOUDON - AMMEVILLE



L'LOUDON - LIEURY



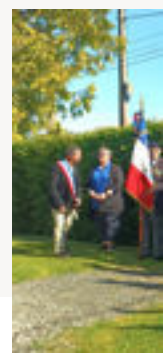
SAINT-GEORGES-EN-AUGE



L'LOUDON - ÉCOTS



THIÉVILLE

L'LOUDON
ST-MARTIN-DE-FRESNAY



MONTVIETTE



SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE



VAUDELOGES

ORATIONS MAI

OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE



VIEUX-PONT-EN-AUGE



DIMANCHE 17 MAI 2026 JOURNÉE D'HOMMAGE AUX PORTE-DRAPEAUX

La Commune de Saint-Pierre-en-Auge a accueilli la 2^{ème} édition de la cérémonie de commémoration en l'honneur des porte-drapeaux et militaires organisée par le Souvenir Français de Saint-Pierre-en-Auge et Mézidon-Vallée d'Auge. Cet évènement a rassemblé une centaine de porte-drapeaux venus de toute la Normandie.



L'LOUDON - GARNETOT





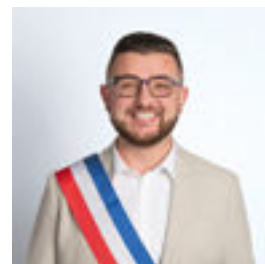
Christophe ROBERT
Maire de Saint-Pierre-en-Auge



Claude LACOUR
1^{er} adjoint - Finances et RH
Maire délégué St-Pierre-sur-Dives



Aurélie VERNAUDON
2^{ème} adjointe
Commerce et Artisanat



Théo PIEDNOËL
3^{ème} adjoint
Vie associative et Animations



Geneviève AUGÉ
4^{ème} adjointe
Culture et Communication



Bruno TRAVERT
5^{ème} adjoint
Sécurité et Cadre de Vie



Sylviane PRALUS
6^{ème} adjointe - Action sociale
Maire déléguée de Thiéville



Guillaume LAISNE
7^{ème} adjoint
Vie sportive



Sophie DANVY
8^{ème} adjointe
Démocratie participative



Gilbert TIRARD
9^{ème} adjoint - Voirie et Travaux
Maire délégué de Boissey



Sonia OLIVIERO
10^{ème} adjointe - Jeunesse,
Affaires scolaires et Parentalité



Alain MARIE
11^{ème} adjoint
Equipements et Infrastructures



Olivier STOREZ
Maire délégué de l'Oudon



Emilie BRUNET
Maire déléguée de
Sainte-Marguerite-de-Viette



Pierre MAITRE
Maire délégué de
Vieux-Pont-en-Auge



Nicole PERRÉE
Maire déléguée de
Bretteville-sur-Dives



Frédéric CORDIER
Maire délégué de Hiéville



Mélanie TIRARD
Maire déléguée de Ouville-la-
Bien-Tournée - Conseillère
déléguée Offre de soin et Santé



Luc CHAUFFARD
Maire délégué de Montviette



**Delphine
LEGARLANTEZECK**
Maire déléguée de Vaudeloges



Sylvain ANDRÉ
Maire délégué de Mittois



Emmanuel BRESSON
Maire délégué St-Georges-en-Auge
Conseiller délégué Patrimoine
naturel et espaces verts



Ronnie MEZIERES
Conseiller délégué Voirie
et Vie rurale



Marianne GUILHOU
Conseillère déléguée
Conditions de travail des agents



Jean-Romain BAYOUD
Conseiller délégué
Développement numérique



Sébastien SYS
Conseiller délégué
Économie et emploi



Paul AULNETTE
Conseiller délégué
Économie sociale et solidaire



David ALLIOT
Conseiller délégué
Sécurité civile et bâtiments



Charline POUILLET
Conseillère déléguée
Jeunesse et Autonomie



Luc DEREPA
Conseiller délégué
Actions culturelles



Dominique FLEURIOT
Conseillère déléguée
Festivités locales



**Martine
DESCHAMPS**



**Marie-Luce
THIERY-LABIAUSSE**



**Christine
SAILLY**



**Chelsea
WILLIAMS**



**Léa
PASDELOUP**



**Guy
MEZERETTE**



**Martine
CHARTIER**



**Marie-Joséph
LEMAITRE**



**Paul
MANEUVRIER**



**Nathalie
OMOND**



**Séverine
ROCHERIEUX**



**Stéphane MAUGER-
COUTEAU**



**Virginie
BOISSEAU**



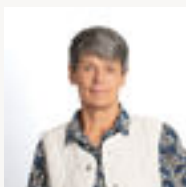
**Clément
JOUAN**

GROUPES MINORITAIRES

Agir pour Saint-Pierre-en-Auge



**Gilles
LEMARÉ**



**Jocelyne
FOUQUES**



**François
BUFFET**



**Denis
DUBOIS**



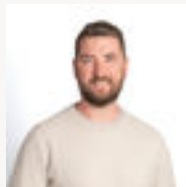
**Corinne
BATAILLE**



**Emmanuel
MOREL**



**Valérie
FOUQUES**



**Maxime
DRUMARD**



**Anne-Marie
ESCLATTIER**



**Philippe
DE GUYNÉRO**

Saint-Pierre-en-Auge Autrement



**Daniel
GUILBERT**



**Sonia
SAINSON**

VISITE DU SOUS-PRÉFET

LE 17 AVRIL 2026, NOTRE COMMUNE A ACCUEILLI LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE LISIEUX, M. FRÉDÉRIC MONPIERRE.

L'occasion pour la municipalité de faire découvrir au représentant de l'État quelques-unes des richesses de notre commune : l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, le Parc des Tanneries et le cinéma Le Remy.

Afin de mettre en lumière la diversité des atouts de notre territoire, la délégation a poursuivi sa visite sur le site du Billot pour découvrir ce patrimoine naturel d'exception, ainsi que l'ancienne école du Foyer Rural avant un temps convivial au restaurant « Le Relais du Billot ».

Une visite officielle qui a permis de mettre en avant le patrimoine naturel et historique, le potentiel touristique ainsi que le dynamisme de la ruralité à Saint-Pierre-en-Auge.



Pascal MARTIN (Maire de Vire-Normandie), Aristide OLIVIER (Maire de Caen), Christophe ROBERT (Maire de Saint-Pierre-en-Auge), Hervé MAUNOURY (Maire de Falaise).

DES MAIRES NORMANDS À L'ÉLYSÉE

UNE DÉLÉGATION D'UNE VINGTAINE DE MAIRES NORMANDS ÉTAIT INVITÉE À PARIS LE 16 AVRIL DERNIER.

L'occasion d'échanger avec le Ministre de l'Intérieur, Laurent NUÑEZ, et le Président de la République sur les préoccupations des nouveaux maires et différents sujets concernant l'avenir des communes.



*Théo PIEDNOËL
Adjoint en charge de la Vie associative et des Animations,
Claude LACOUR
1^{er} Adjoint,
Aurélië VERNAUDON
Adjointe en charge de l'Artisanat et du Commerce,
Christophe ROBERT,
Maire de Saint-Pierre-en-Auge,
Frédéric MONPIERRE,
Sous-Préfet de Lisieux.*

SPORT & LOISIRS

AQUA D'AUGE

Le centre aquatique «Aquad'Auge» vous accueille tout l'été : bassin sportif de 25m, bassin d'apprentissage, pentagloss, zone ludique pour les enfants et espace bien-être pour les adultes.

Tarifs résidents de l'Agglomération : 3€ pour les enfants et étudiants, 5€20 pour les adultes

Horaires d'ouverture de l'été :

Lundi - jeudi : 10h-19h

Mardi - vendredi 10h-21h

Mercredi - samedi : 10h-18h

Dimanche : 9h-13h

Les + :

- Séances AQUAKIDS pour les enfants le samedi matin
- Cours de natation
- Après-midi ludique pour les anniversaires

AQUAD'AUGE

975 rue des sports - Saint-Pierre-sur-Dives
14170 Saint-Pierre-en-Auge
02 31 20 74 99

Informations et billetterie en ligne sur www.lisieux-normandie.fr



URBANISME

VOUS AVEZ DIT PLUi ?

Depuis la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, il est demandé aux Régions, aux Communes et aux Intercommunalités de diviser par deux le rythme de l'artificialisation des sols. En clair, ce texte consacre la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) et invite à diminuer les possibilités de construction dans les zones non urbanisées. Sur notre territoire, ces mesures seront traduites dans le cadre d'un nouveau document

de planification élaboré à l'échelle de l'Agglomération Lisieux Normandie : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document déterminera ce qu'il est possible ou non de faire à l'échelle de chaque parcelle sur les 53 communes de notre Agglomération.

Pour en savoir plus : www.lisieux-normandie.fr (rubrique « Au quotidien » puis « Urbanisme »)



CULTURE

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque Marcel Rivière propose des animations tout au long de l'année : les ateliers écriture, BB Gribouille, BB Bouquine, « Artistes en herbe » et l'heure du conte pour les petits.

Spécialement cet été :

- Exposition pour les enfants « Joue avec Raymond » d'Anne Crausaz du 8 juillet au 29 août.
- Escape Game « Tous contre Cornebidouille ! » pour les 6-11 ans. Sur inscription les 17/07, 22/07, 05/08 et 21/08 à 15h.
- Exposition photos « Le Pays d'Auge vu par Gabriel Bretocq » du 11 août au 26 septembre 2026.

MÉDIATHÈQUE

23 rue Saint-Benoit - St-Pierre-sur-Dives
14170 Saint-Pierre-en-Auge
02.50.68.90.30

Programme et informations sur www.lisieux-normandie.fr

LES MAIRIES DÉLÉGUÉES



BOISSEY

Permanences :

Judi : 17h – 19h

2^{ème} samedi du mois : 10h – 11h

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Gilbert Tirard

06 13 54 94 38

g.tirard@stpauge.fr



BRETTEVILLE-SUR-DIVES

Permanences :

Mercredi : 17h – 19h

1^{er} samedi du mois : 8h30 – 10h

MAIRE DÉLÉGUÉE :

Nicole Perrée

06 26 41 16 87

n.perree@stpauge.fr



HIÉVILLE

Permanences :

Lundi : 17h30 – 18h30

Et sur RDV

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Frédéric Cordier

06 13 54 41 92

f.cordier@stpauge.fr



L'LOUDON

Permanences :

Mercredi : 9h – 12

Samedi : 9h – 12h

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Olivier Storez

06 26 47 63 17

o.storez@stpauge.fr



MITTOIS

Permanences :

Lundi : 17h30 – 19h

2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois : 10h – 12h

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Sylvain André

06 37 28 16 36

s.andre@stpauge.fr



MONVIETTE

Permanences :

Judi : 17h – 19h

2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois : 10h – 12h

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Luc Chauffard

02 31 20 73 28

l.chauffard@stpauge.fr



OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE

Permanences :

Vendredi : 17h30 – 19h

Samedi en semaine impaire : 13h30 – 14h30

MAIRE DÉLÉGUÉE :

Mélanie Tirard

06 76 11 30 72

m.tirard@stpauge.fr





SAINT-GEORGES-EN-AUGE

Permanences :

Mercredi : 17h – 18h30

1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : 11h – 12h

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Emmanuel Bresson

07 76 73 33 95

e.bresson@stpauge.fr



SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE

Permanences :

Du lundi au vendredi : 9h – 12h

1^{er} samedi du mois : 10h – 12h

MAIRE DÉLÉGUÉE :

Emilie Brunet

06 09 36 20 91

e.brunet@stpauge.fr



SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

Permanences :

2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois : 10h – 12h

et sur RDV

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Claude Lacour

06 13 54 52 69

c.lacour@stpauge.fr



La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h.



THIÉVILLE

Permanences :

Samedi : 10h – 11h30

MAIRE DÉLÉGUÉE :

Sylviane Pralus

02 31 20 87 49

s.pralus@stpauge.fr



VAUDELOGES

Permanences :

Mercredi : 16h – 18h

1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : 14h – 16h

MAIRE DÉLÉGUÉE :

Delphine Legarlantezeck

06 70 32 70 67

d.legarlantezeck@stpauge.fr



VIEUX-PONT-EN-AUGE

Permanences :

2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois : 10h30 – 12h

MAIRE DÉLÉGUÉ :

Pierre Maitre

06 09 36 56 99

p.maitre@stpauge.fr



ZOOM SUR...

LE BILLOT

UN SITE NATUREL À DÉCOUVRIR AU FIL DES SENTIERS

AVEC TROIS NOUVEAUX PARCOURS DE RANDONNÉE, DES ESPACES DE JEUX POUR LES ENFANTS ET UNE OFFRE DE RESTAURATION DE QUALITÉ, LE SITE DU BILLOT CONFIRME SA PLACE DE DESTINATION NATURE INCONTOURNABLE À SAINT-PIERRE-EN-AUGE.

Le site naturel du Billot invite à découvrir les paysages emblématiques du Pays d'Auge à travers trois nouveaux circuits de randonnée adaptés à différents niveaux de pratique. Entre chemins bocagers, espaces boisés et points de vue remarquables, ces itinéraires offrent une immersion au cœur d'un environnement préservé. Facilement accessibles, ils permettent aux habitants comme aux visiteurs de profiter pleinement de ce site d'exception, véritable vitrine du patrimoine naturel de la commune.

Au-delà de la randonnée, le Billot est aussi un lieu de détente et de convivialité pour toute la famille. Son espace de jeux, apprécié des

plus jeunes, fait du site un lieu idéal pour une sortie intergénérationnelle.

Chaque été, l'emblématique « Foyer Rural du Billot » ouvre ses portes pour organiser son forum des savoir-faire : un retour dans le temps mêlant histoire, traditions et terroir.

Pour prolonger ce moment de découverte, le restaurant « Le Relais du Billot » accueille promeneurs, randonneurs et gourmands dans un cadre chaleureux. Sa cuisine mettant à l'honneur les saveurs locales en fait une étape incontournable où l'on vient partager un repas sur le site naturel.

DÉCOUVREZ
LE DÉTAIL DES
CHEMINS DE
RANDONNÉES
DU BILLOT :



SAINTE-MARGUERITE- DE-VIETTE

UNE AGENCE POSTALE AU SERVICE DE TOUS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H45 À 11H45, L'AGENCE POSTALE COMMUNALE SITUÉE À LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE ASSURE UN SERVICE DE PROXIMITÉ INDISPENSABLE AUX HABITANTS.

Les usagers peuvent accéder aux principaux services de La Poste : achat de timbres, enveloppes Prêt-à-Poster, emballages Colissimo, envois de courriers recommandés, retraits de colis... Il est également possible d'y effectuer des opérations de retrait et de dépôt d'espèces. Depuis quelques semaines, un espace numérique est proposé en libre accès. Une agente administrative de notre commune et Emilie BRUNET, Maire déléguée de Sainte-Marguerite-de-Viette, vous y accueillent avec plaisir pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.



SUCCÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE VIETTOISE

AVEC SES 145 ADHÉRENTS (42 ADULTES ET 103 ENFANTS), LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE VIETTOISE RENCONTRE UN SUCCÈS PROMETTEUR.

Son fonds documentaire propose près de 2 400 ouvrages et périodiques pour répondre aux attentes de tous les lecteurs : romans, documentaires, ouvrages jeunesse, bandes dessinées, magazines et publications spécialisées.

Les horaires d'ouverture ont été pensés afin de permettre au plus grand nombre de profiter des services proposés. La bibliothèque accueille le public le mardi de 14h à 18h30 ainsi que le vendredi de 9h à 12h. Ces créneaux permettent aux habitants de venir emprunter des ouvrages, consulter des documents ou simplement profiter d'un moment de lecture dans un cadre convivial.

Un service gratuit de portage de livres à domicile a été mis en place pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à la bibliothèque.



LE BUDGET COMMUNAL

LE BUDGET COMMUNAL EST VOTÉ CHAQUE ANNÉE EN DEUX SECTIONS :

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, QUI FINANCE LES SERVICES PUBLICS DU QUOTIDIEN, S'ÉLÈVE À 12 408 461,51 €.**
- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT, QUI PERMET DE RÉALISER LES TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET ACQUISITIONS POUR LA COMMUNE, S'ÉLÈVE À 5 353 055,49 €.**

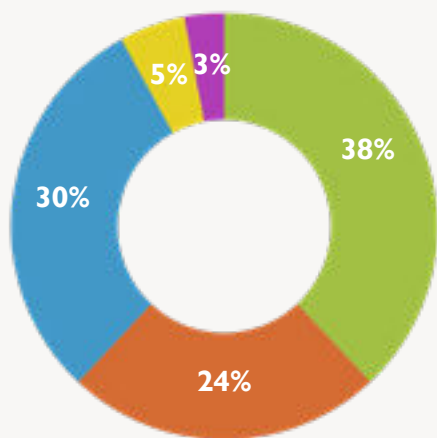
La fiscalité locale constitue la principale ressource de la commune. Elle finance les services publics du quotidien (écoles, entretien des espaces publics, associations, équipements sportifs et culturels) et contribue au financement des investissements réalisés pour les habitants.

Les recettes des services municipaux comprennent notamment les participations des usagers aux services proposés par

la commune (restauration scolaire, accueil périscolaire, locations de salles, concessions...).

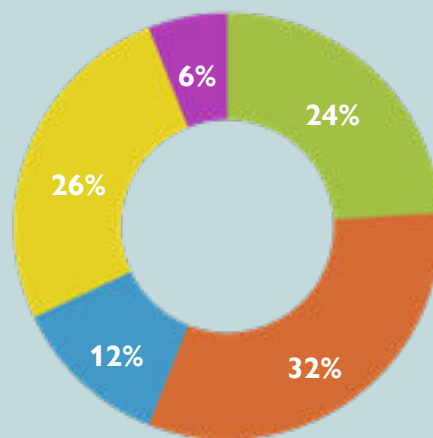
L'excédent reporté correspond aux sommes que la commune n'a pas eu besoin de dépenser les années précédentes. Ces ressources peuvent être utilisées pour financer des travaux, des équipements ou des aménagements, tout en limitant le recours à l'emprunt.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



Fiscalité et impôts	4 690 687,00 €
Dotations et subventions	2 946 498,00 €
Excédent reporté	3 719 194,51 €
Recettes des services municipaux	710 100,00 €
Autres recettes	341 982,00 €
Total :	12 408 461,51 €

COMMENT EST DÉPENSÉ L'ARGENT ?



Charges générales (énergie, fournitures, entretien...)	2 977 719,00 €
Personnel	3 925 424,00 €
Financement des investissements	1 537 663,76 €
Gestion courante (Subventions, participations, Participation aux structures extérieures...)	3 275 999,75 €
Autres dépenses	691 655,00 €
Total :	12 408 461,51 €



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

CHAQUE ANNÉE, L'ÉTAT VERSE PLUSIEURS DOTATIONS À LA COMMUNE.

Ces aides financières contribuent au financement des services publics, à l'entretien des équipements communaux et à la réalisation des projets au bénéfice des habitants.

Malgré la hausse des dépenses liées à l'énergie, aux fournitures et au fonctionnement des services municipaux, la commune a

fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2026.

Toutefois, le montant figurant sur l'avis de taxe foncière peut évoluer en raison de la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État et des taxes dont les taux sont fixés par d'autres organismes.

	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
2020	1 134 923 €	939 119 €	269 792 €
2021	1 116 399 €	965 674 €	252 664 €
2022	1 102 158 €	1 003 126 €	238 135 €
2023	1 102 818 €	1 065 253 €	242 256 €
2024	1 099 330 €	1 137 280 €	240 337 €
2025	1 097 445 €	1 310 239 €	224 675 €
Variation entre 2020 et 2025	- 3.30%	+39.52%	-16.72%

CIVISME

INTERDICTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Qui dit déchet dit poubelle ou déchetterie. En effet, le Règlement sanitaire départemental (RSD) interdit strictement « *tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères* » (art. 84). En pratique, les dépôts sauvages sont passibles des contraventions prévues par le Code de l'environnement et le Code pénal, allant de 150€ à une amende de 1 500€. Cela fait cher le débris illégal ! À noter que cette interdiction s'applique aussi bien dans le bourg-centre de Saint-Pierre-sur-Dives que dans tous nos villages de Saint-Pierre-en-Auge.



POLICE MUNICIPALE

LES ANIMAUX ERRANTS

La police municipale intervient de plus en plus pour la gestion des animaux errants. Pour rappel, fin 2024, la commune a choisi de facturer aux propriétaires une partie des frais liés à la gestion des animaux errants (capture, garde, et transport - excepté les chats) pour compenser les coûts qui étaient jusqu'alors entièrement pris en charge par la collectivité. Une manière de responsabiliser chacun sur la gestion de ses animaux.

La participation demandée au propriétaire :

- Capture : 62€ à 90€ / jour
- Garde : 6€ à 12€ / jour le week-end
- Transport au refuge : 90€



NUISANCES SONORES

LUTTE CONTRE LE BRUIT : 135€ D'AMENDE

Peut-on librement faire du bruit avant 22 heures ? Les travaux de bricolage ou de jardinage sont-ils autorisés à n'importe quelle heure ? La réponse est Non ! Car si le respect de la tranquillité de ses voisins relève des règles élémentaires du savoir-vivre, un arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 précise clairement ce qu'il est possible de faire ou non. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers ne sont autorisés que :

- de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30** en semaine
- de **9h00 à 12h00** et de **15h à 19h** les samedis
- de **10h à 12h** les dimanches et jours fériés.

En cas de non-respect, vous risquez une amende de 135 euros.

POLICE MUNICIPALE

DEUX AGENTS MUNICIPAUX
À VOTRE SERVICE

Afin de faire respecter les arrêtés municipaux et préfectoraux, la Commune de Saint-Pierre-en-Auge est dotée de deux agents de police municipale : Alexandre DECARSIN (Chef de Service) et Ludivine PIGEARD (Brigadier).

Nos policiers municipaux interviennent en complément des forces de l'ordre et de la Gendarmerie pour les infractions du quotidien. Tél : 02 31 20 41 07

SÉCURITÉ CIVILE

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

CRÉÉE EN SEPTEMBRE 2024, LA SECTION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP) DE LA DIVES ACCUEILLE DES JEUNES DE 12 À 14 ANS SOUHAITANT DÉCOUVRIR L'UNIVERS DES SAPEURS-POMPIERS À TRAVERS UNE FORMATION COMPLÈTE.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Les activités de la section se déroulent chaque samedi matin, de 8h30 à 12h30, en dehors des périodes de vacances scolaires.

Des cours théoriques permettent aux jeunes de découvrir les différentes missions assurées par les services d'incendie et de secours, les règles de sécurité, les techniques de secours à personne ainsi que les bases de la prévention et de la lutte contre les incendies. Les séances pratiques viennent compléter cet apprentissage par des mises en situation concrètes : manipulation du matériel, gestes de premiers secours, travail en équipe dans des conditions proches de la réalité du terrain.

BREVET NATIONAL À LA CLEF

Gratuit, le cursus se déroule sur quatre ans. Chaque année est validée par un examen permettant d'évaluer les compétences acquises. Les jeunes peuvent ainsi évoluer à leur rythme tout en développant autonomie, rigueur et sens des responsabilités.

À l'issue de ces quatre années, les jeunes obtiennent le Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers, diplôme reconnu au niveau national. Ce brevet leur permet de s'engager en tant que sapeurs-pompiers volontaires au sein du centre d'incendie et de secours de Saint-Pierre-en-Auge.

**À VOS MARQUES,
PRÊTS ?
CANDIDATEZ !**

Le prochain test de sélection est prévu le samedi 12 septembre 2026 au Centre de Secours de Saint Pierre en Auge. Pour en savoir plus, contactez Noa COSSERON, Responsable de section, au 06 58 64 94 38.



SOLIDARITÉ**LE FICHIER DES PERSONNES
VULNÉRABLES... POUR QUOI ? POUR QUI ?**

Chaque mairie est tenue de mettre en place un registre nominatif des personnes vulnérables, âgées et handicapées vivant à domicile. La finalité est de permettre l'intervention rapide des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte lors d'une canicule, d'une période de grand froid, d'inondations...

Les personnes intéressées par ce dispositif doivent signer un formulaire de consentement qui est disponible au CCAS et dans chaque mairie déléguée. Les maires délégués sont à votre disposition pour compléter ce document essentiel.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 02 31 20 47 20.

AIDE AUX FEMMES**NOUVEAU PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION
ITINÉRAIRES**

Notre commune vient de conventionner avec l'Association Itinéraires dans le cadre du dispositif « Le camion des femmes ».

L'objectif premier du camion des femmes est de sensibiliser et de promouvoir - lors de permanences - des informations sur les violences faites aux femmes, l'accès aux droits, l'insertion, la santé et sur les relations affectives et sexuelles. Le dispositif souhaite mieux accompagner les femmes en milieu rural, en particulier celles ne disposant pas de moyen de mobilité.

Contact du Pôle social : 02 31 20 47 20

JEUNESSE & DÉMOCRATIE**CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES**

La commune met en place un Conseil Municipal des Jeunes afin de favoriser l'engagement citoyen des plus jeunes. Dans ce cadre, Sophie DANVY et Sonia OLIVIERO souhaitent intervenir dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune — quatre écoles primaires et deux collèges — pour présenter cette nouvelle instance et recueillir les candidatures.

Ce futur conseil sera composé de 16 jeunes élus issus des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, avec une attention particulière sur le respect de la parité.

**SCOLAIRE****ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE :
LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !**

Les dossiers d'inscriptions scolaires et périscolaires sont à retirer au pôle social et scolaire, situé place de l'Hôtel de ville à Saint-Pierre-sur-Dives du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un justificatif de domicile vous sera demandé lors de l'inscription.

Les inscriptions au transport scolaire se font en ligne sur le site <https://www.astrobus.info/>

Pour tout renseignement complémentaire, le pôle scolaire et social est joignable au 02 31 20 47 20.



SPORT MERCI À TOUS !

LA SAISON SPORTIVE EST TERMINÉE, ET C'EST L'OCCASION DE SALUER L'ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL DE TOUTES LES SECTIONS DE L'USP !

Que ce soit sur les terrains, en compétition ou lors des entraînements, ou bien dans les différentes manifestations, votre énergie, votre passion et votre engagement font la force de notre vie sportive locale.

Un grand bravo aux bénévoles, aux éducateurs et aux athlètes pour leur investissement sans faille. Grâce à vous, le sport reste un vecteur de convivialité, de dépassement, de fair-play et de solidarité.

Rendez-vous dès la rentrée pour de nouveaux défis, de nouvelles aventures et toujours plus de moments à vivre ensemble. Bonnes vacances sportives à tous !

MAISON DES ASSOCIATIONS 15 ANNÉES AU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS !

EN 2026, LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE (MAPS) CÉLÈBRE SES 15 ANS.

Depuis son ouverture, elle est un lieu ressource pour les associations locales, leurs dirigeants et leurs bénévoles. Accompagnement à la création d'association, aide aux démarches administratives, conseils sur la gestion, la communication ou l'organisation d'événements : Agnès BEAUFILS accompagne les bénévoles à chaque étape de la vie associative. Véritable espace d'écoute et de proximité, la Maison des Associations contribue au dynamisme local en favorisant l'engagement citoyen et le développement des initiatives au service de tous.

Contact :

48 Boulevard Collas,

14170 ST-PIERRE-EN-AUGE

02 31 90 64 09 - maps14170@orange.fr



PRÈS DE CHEZ VOUS LE PARC DES TANNERIES

LE NOUVEAU PARC DES TANNERIES SITUÉ BOULEVARD COLLAS À SAINT-PIERRE-SUR-DIVES A OUVERT SES PORTES AU PUBLIC LE 11 AVRIL DERNIER.

Le chantier d'aménagement débuté en septembre 2024, a été réalisé par le cabinet Zenobia avec la collaboration du SMBD, concernant la sauvegarde du cours d'eau de La Dives qui traverse le parc.

Un véritable « poumon vert » de 2,5 hectares au cœur du centre-ville de Saint-Pierre-sur-Dives : un espace de vie et de rencontres autour de la biodiversité préservée par un entretien adapté et une gestion différenciée (certaines zones sont laissées en libre évolution pour protéger la faune et la flore).

Ce site comprend un jardin, la roue et le bief réaménagé, une prairie, une esplanade avec des gradins, un verger conservatoire et un espace de jeux.

La 1^{ère} édition du « Rendez-vous aux Tanneries » a eu lieu le samedi 30 mai 2026. Une journée festive et familiale au cours de laquelle, petits et grands, ont profité des animations : le marché de produits du terroir et artisanaux, des jeux en bois, une structure gonflable, une ferme pédagogique, un stand de maquillage... le tout dans une ambiance musicale animée par le groupe les « Mi-gratteurs ».

À retenir :

- Accès libre et gratuit tous les jours
- Sur place : WC, bancs, tables de pique-nique et parkings

Le 30 mai 2026, le nouveau parc accueillait ses 1^{ers} « Rendez-vous aux Tanneries » à destination des familles et des enfants.



À DÉCOUVRIR LA SALLE DU PRESOIR

DES PEINTURES MURALES ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES LORS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AUDITORIUM DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES.

« Ce décor, représentant plusieurs scènes populaires, occupait tout le pourtour de la pièce, à hauteur de table, ce qui laisse à penser qu'il s'agissait d'une salle publique, qui était sans doute un cabaret », précise Jean DESLOGES archéologue qui a découvert les fresques.

Ces dernières illustrent en effet des symboles et des moments de la vie courante de l'époque : la chasse, la nature, les biens matériels, l'amour.

Durant le chantier, elles ont pu être déposées, conservées puis restaurées. Depuis le mois de février 2026, elles sont exposées dans la salle du Pressoir de l'Abbaye où une scénographie sur le thème du cabaret a été réalisée afin de valoriser ce patrimoine d'exception.

À retenir :

- Salle du Pressoir – Accès par le cloître de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives (rue Saint-Benoît ou rue de l'Eglise).
- Entrée libre
- Ouvert tous les jours : 8h-19h du 1^{er} mai au 30 septembre, 8h30-18h du 1^{er} octobre au 30 avril.

ANIMATIONS LES VENDREDIS DU CLOÎTRE

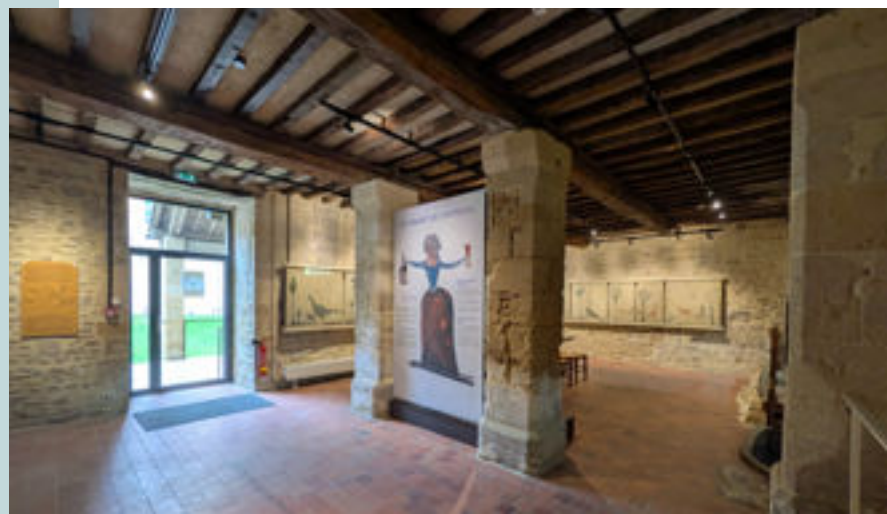
LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE SOUHAITE RELANCER L'ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE DES « VENDREDIS DU CLOÎTRE ».

Cet événement met à l'honneur les savoir-faire, les produits et les talents du territoire en réunissant artisans, producteurs, artistes et associations locales dans le cloître de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, un lieu chargé d'histoire.

Trois soirées sont programmées cet été, de 18h à 22h.

- Vendredi 24 juillet
- Vendredi 7 août
- Vendredi 14 août

Venez nombreux profiter des animations au cœur de notre Abbaye millénaire !



AGENDA JUILLET À DÉCEMBRE 2026



DU 4 AU 12 JUILLET

Jardin conservatoire & Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

4^{ÈME} ÉDITION DE L'EXPOSITION VÉGÉTAL SUBLIMÉ

« SUR LE FIL – SENSIBLE PAR NATURE »

Exposition d'artistes, démonstrations et ateliers.

LUNDI 13 JUILLET

Parc des Tanneries - Saint-Pierre-sur-Dives

SOIRÉE GUINGUETTE

À partir de 18h30. Animée par Cocktail Passion.
Animations enfants, tables pique-nique, restauration
sur place, retraite aux flambeaux à 22h15, feu
d'artifice au complexe sportif vers 23h.

DU 14 AU 20 JUILLET

Auditorium de l'Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

EXPOSITION PHOTO ET SCULPTURE « LA NATURE DANS TOUS SES ÉTATS »

Entrée libre.



VENDREDIS 24 JUILLET, 7 AOÛT ET 14 AOÛT

Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

LES VENDREDIS DU CLOITRE

De 18h à 22h. Stands de produits locaux, animations
et démonstrations d'artisans.

DU 27 JUILLET AU 2 AOÛT

Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

FESTIVAL LES PROMENADES MUSICALES DU PAYS D'AUGE

Dont samedi 1^{er} août :

CONCERT ENSEMBLE « CORRESPONDANCES »

20h30 à l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives

CONCERT « BERLIN DANS LA LUMIÈRE »

22h dans la cour du cloître de l'abbaye de
Saint-Pierre-sur-Dives

Programme sur www.pmpa.fr

SAMEDI 1^{ER} AOÛT

Château de Carel

CINÉMA EN PLEIN AIR - FILM « EN FANFARE »

À partir de 22h.



LUNDIS 20 JUILLET ET 10 AOÛT

Place de la mairie - Saint-Pierre-sur-Dives

PROMENADES EN CALÈCHE

De 10h à 12h30. Gratuit.

DIMANCHE 9 AOÛT

Le Billot – L'Oudon

FORUM FOYER RURAL DU BILLOT

De 10h à 17h.

Puis, dans le cadre de la saison culturelle :

Petite Halle du Billot

CONCERT FOLK « TOUT FOLKANT »

À partir de 18h. Entrée libre.



DIMANCHE 30 AOÛT

Place du marché - Saint-Pierre-sur-Dives

FÊTE DE LA MOTO

De 9h à 18h. Balade à moto le matin, spectacles d'acrobaties moto, stands équipements moto et produits du terroir, restauration sur place, animations enfants.

Entrée zone spectacle : 5€ - gratuit – 12 ans

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

Gymnase de l'Epinay - Saint-Pierre-sur-Dives

FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé par la MAPS.

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Visites et animations.

Programme sur www.saint-pierre-en-auge.fr

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

CONCERT DE L'ENSEMBLE « LE CÉNACLE »

Dans le cadre de la saison culturelle.

À partir de 16h. Entrée libre.

SAMEDI 3 OCTOBRE

Le Billot – L'Oudon

FÊTE DE LA POMME

Organisée par l'APE, de 9h à 17h.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

CONCERT DE L'ENSEMBLE « LES DISCOURS »

Dans le cadre de la saison culturelle.

À partir de 16h. Entrée libre.

SAMEDI 7 NOVEMBRE

Salle des fêtes - Saint-Pierre-sur-Dives

CABARET D'IMPROVISATION DE THÉÂTRE - COMPAGNIE « TROUPEAU SAUVAGE »

Dans le cadre de la saison culturelle.

À partir de 17h30. Entrée libre.



SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

Halle médiévale & salle des fêtes - Saint-Pierre-sur-Dives

MARCHÉ DE NOËL

150 exposants, nombreuses animations, parade nocturne et feu d'artifice le samedi soir.

Restauration sur place.

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

Abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

CONCERT DE NOËL

Dans le cadre de la saison culturelle.

À partir de 16h. Entrée libre.

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

Auditorium de l'abbaye - Saint-Pierre-sur-Dives

CONCERT DU TRIO OSMONDE

Dans le cadre de la saison culturelle.

À partir de 16h. Au chapeau.

GROUPE MAJORITAIRE : ENSEMBLE

PREMIERS ENGAGEMENTS TENUS

Notre majorité municipale, forte de 45 membres, d'adjoints spécialisés dans leur domaine et de 13 maires délégués, a été élue en mars dernier sur la base de 50 engagements précis. Elle s'est fixée pour objectif de rétablir les liens de confiance et la nécessaire proximité avec les 7 200 habitants de notre vaste territoire de plus de 145 km². De nos villages à la ville-centre, les habitants doivent être enfin écoutés et surtout traités avec équité.

Ces 50 engagements, qui guident notre action au quotidien, seront tous tenus. Pour preuve, en l'espace de quelques mois, 10 d'entre eux ont déjà été mis en œuvre : maires délégués présents dans leur commune, ouverture de 17 commissions aux habitants, premières consultations sur des décisions concrètes (vente de l'ancienne mairie de Tôtes, dénomination de la future place Jacky Maneuvrier), poursuite des animations existantes (thés dansants, Fête de la moto...), création de nouveaux événements (Rendez-vous aux

Tanneries, Vendredis du cloître...), renforcement du Devoir de mémoire, élus dédiés au développement commercial, recensement des nouveaux besoins des commerçants, priorité aux restaurateurs locaux lors des animations, lancement du projet d'épicerie dans les quartiers HLM...

D'autres devraient l'être prochainement comme la diffusion en direct des séances du conseil municipal, la mise en place d'un conseil d'enfants et de jeunes, la poursuite de la rénovation des églises rurales ou encore l'aménagement d'un nouvel espace culturel dans les bâtiments conventuels. Bien entendu, ces projets devront tenir compte de la réalité de nos moyens financiers. Car les finances de notre commune sont en réalité dans un état bien moins reluisant que ce que l'on a bien voulu nous faire croire. C'est pourquoi nous avons lancé deux audits, dont l'un a été confié à la Direction départementale des finances publiques, afin de lever le voile sur la réalité de la gestion passée. Les résultats devraient être connus à l'automne.

GROUPE MINORITAIRE : AGIR POUR SAINT-PIERRE-EN-AUGE

GOVERNANCE LOCALE: DE GRANDS DISCOURS, MAIS RESTONS VIGILANTS !

La nouvelle équipe municipale annonce des évolutions en matière de gouvernance. Au-delà des effets d'annonce, que reste-t-il réellement du rôle de l' élu au sein de notre collectivité ?

La participation citoyenne - Certes, une participation citoyenne renforcée est une perspective intéressante, mais à une condition essentielle : qu'elle permette vraiment aux citoyens d'exprimer leurs idées et, surtout, de les voir concrètement mises en œuvre. De même, la création de 16 commissions extra-municipales affiche un objectif ambitieux. Nous serons toutefois d'une vigilance absolue tant dans sa gestion administrative que dans sa capacité à produire des actions concrètes, ce dispositif ne doit pas devenir une usine à gaz stérile.

Les indemnités des élus - Le sujet des indemnités a également marqué le début de ce mandat. Avec trente un élus indemnisés, la facture est lourde. Lors du conseil municipal du 5 juin 2026, notre groupe s'est abstenu sur

cette délibération. Pourquoi ? Suite à l'insistance de Gilles Lemarié, le maire Christophe Robert a certes revu à la baisse le montant global des indemnités, mais il n'a pas modifié la sienne, ce que nous regrettons fortement. De plus, nous ne partageons pas sa vision de la répartition entre les maires délégués et les adjoints. Cette décision est incohérente par rapport aux missions et aux responsabilités réelles sur le terrain. À nos yeux, seules les communes déléguées de Sainte-Marguerite-de-Viette et de L'Oudon pourraient prétendre à une indemnité équivalente à celle des adjoints.

La subvention à l'USP - L'enveloppe reste identique aux années précédentes : une subvention de 56 000 € est allouée au comité directeur de l'USP. C'est lui qui est en charge de la répartition entre les 15 sections selon des critères bien établis. Dès lors, pourquoi l'équipe majoritaire exige-t-elle de chaque association un dossier complet (licenciés, niveau de compétition, bilan financier, organisations événements) alors que cette évaluation relève historiquement du comité directeur ? Quel est, demain, le devenir de ce comité si la mairie s'immisce dans ses prérogatives ?

GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PIERRE-EN-AUGE AUTREMENT

AUTREMENT DIT

Les élections municipales sont désormais derrière nous. Les habitants de Saint-Pierre-en-Auge ont choisi une nouvelle équipe municipale – pas tout à fait nouvelle !

Pour notre part, nous siégeons aujourd'hui dans l'opposition. Nous exercerons ce rôle avec sérieux, responsabilité et engagement. Être minoritaires ne signifie pas être absents du débat : c'est contribuer « autrement » à la vie démocratique locale, en formulant des propositions, en questionnant les choix faits et en défendant l'intérêt général.

Budget 2026 : des marges de manœuvre sous-utilisées - La municipalité précédente, avec un niveau d'épargne suffisant, aurait pu se passer d'emprunter 1,5 M pour financer les investissements. La nouvelle équipe continue d'accumuler des excédents (2,5 M en 2025 et 3,7 M en 2026) sans prévoir d'investissements liés à des projets structurants dès cette année, faute de préparation.

Des engagements de campagne encore à concrétiser - Plusieurs propositions annoncées figurent encore au stade de l'étude : diffusion en direct des conseils municipaux, mairie mobile ou encore création d'une épicerie dans le quartier

HLM. Nous serons attentifs à leur mise en œuvre effective.

Indemnités des élus - Nous notons avec satisfaction que les remarques des groupes minoritaires ont été entendues, permettant d'économiser plus de 50 000 euros sur l'année.

Cantine scolaire : une hausse injustifiée - L'augmentation du tarif de la cantine, décidée par l'équipe précédente, n'a pas été remise en cause. Dans un contexte d'inflation et de hausse du coût de l'énergie, ce choix constitue un mauvais signal pour les familles, particulièrement celles ayant plusieurs enfants. Une tarification sociale à trois niveaux, selon le quotient familial, permettrait davantage d'équité et pourrait rendre à nouveau accessible le dispositif de cantine à 1 euro.

Tarifs publics - Après avoir réclamé la gratuité de la fête de la moto sous l'ancienne mandature, nous regrettons de constater que le tarif de 5 euros a été maintenu

Commissions municipales - Nous profitons de cette tribune pour informer de la prolongation du délai d'inscription aux commissions municipales. La communication a été réellement insuffisante.

CONTACTS UTILES

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

📍 Place de l'Hôtel de ville
14170 Saint-Pierre-sur-Dives
☎ 02 31 20 73 28
✉ accueil@stpauge.fr
🌐 www.saint-pierre-en-auge.fr
🕒 Du lundi au vendredi : 8h30-12h, 13h30-17h30
Le samedi : 10h-12h



MAISON FRANCE SERVICES

📍 Aile Ouest de l'Abbaye
14170 Saint-Pierre-sur-Dives
☎ 02 31 48 18 15
✉ maisondeservices.stpierre@agglo-lisieux.fr
🌐 www.lisieux-normandie.fr
🕒 Lundi, mardi, jeudi & vendredi : 8h45-12h30, 13h30-17h15
Mercredi & samedi : 8h45 – 12h45



POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE

📍 Aile Ouest de l'Abbaye
14170 Saint-Pierre-sur-Dives
☎ 02 31 48 18 10
✉ tourisme@lisieux-normandie.fr
🕒 Lundi, mardi, jeudi & vendredi : 8h45-12h30, 13h30-17h15
Mercredi & samedi : 8h45-12h45



MAISON DES ASSOCIATIONS

📍 48, Boulevard Collas
14170 Saint-Pierre-sur-Dives
☎ 02 31 90 64 09
✉ maps14170@orange.fr
🕒 Mardi, mercredi & jeudi : 14h-18h
Vendredi : 15h-18h



LES ACTUALITÉS DE
SAINT-PIERRE-EN-AUGE EN TEMPS RÉEL !



*Comment ça marche ?
C'est tout simple.
Téléchargez l'application
Panneau Pocket !*

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou votre tablette.
- 2 Tapez «PanneauPocket» dans la barre de recherche et cliquez sur «Installer». L'application est gratuite !
- 3 Ouvrez PanneauPocket puis recherchez «Saint-Pierre-en-Auge».
- 4 Cliquez sur le ❤️ pour recevoir toute l'actualité de la commune en temps réel.

*Ou scannez
le QR code !*

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR



WWW.SAINT-PIERRE-EN-AUGE.FR



COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-EN-AUGE



@SAINTPIERREENAUGE